

Périgueux, le 28 janvier 2010

L'Inspecteur de l'Education nationale de Périgueux 2,

A

Toutes les écoles de la Circonscription Périgueux 2

Référence : GV/HI n°321

Note de service n°10

**Inspection de
l'Education
Nationale
Périgueux II**

Objet : paiement des reliquats des frais de déplacement pour les Animations Pédagogiques de circonscription de septembre à décembre 2009.

Affaire suivie par
Guy VERMEE
Tél. : 05 53 53 16 66

A compter du 1^{er} septembre 2009, la procédure de demande de remboursement de frais de déplacement en lien avec les Animations Pédagogiques de circonscription est informatisée.

ce.i-en-périgueux2@ac-
bordeaux.fr

Il revient donc à chaque enseignant concerné de procéder à la saisie de sa demande par l'intermédiaire de l'application DT-ULYSSE.

Il s'agit des Animations Pédagogiques de circonscription (et non celles qui relèvent du PDF) ayant eu lieu entre septembre et décembre 2009.

Les validations effectuées par nos soins se feront à partir des feuilles d'émargement.

**20, rue A. de
Musset
24 016 Périgueux
CEDEX**

NB :

* Le point d'accès est situé à la page d'accueil du site de circonscription. (menu de gauche → boussole).

* Vous trouverez en pièce jointe le mode opératoire.

* Vous valideur hiérarchique est : Paulette Loseille (étape 2 p. 8).

Je vous remercie de votre attention.

L'Inspecteur de l'Education nationale,

Guy VERMEE